



Puplinge, le 9 juin 2015

COMPLEMENT DU REGLEMENT DE SWISS BADMINTON
Pour la 3^e et 4^e ligue sous l'égide de l'ACGB
Mise à jour juin 2015

Table des matières

COMPLÉMENTS DU RÈGLEMENT INTERCLUBS GENEVOIS.....	2
Inscription des équipes sur le site de Swiss-Badminton	2
Inscriptions des dates des rencontres sur le site de Swiss Badminton	2
Validation des dates des rencontres sur le site de Swiss Badminton.....	2
Demande de renvoi d'une rencontre prévisible	2
Demande de renvoi d'une rencontre imprévisible.....	2
Equipe incomplète.....	2
Joueurs.....	3
Deux dernières rencontres de la saison	3
Promotion / Relégation.....	4
Amendes.....	5
Droit de recours.....	5

Le règlement IC de Swiss Badminton se trouve à l'adresse suivante :
<https://www.swiss-badminton.ch/content-n71-sF.html> sous login.

La direction des interclubs inférieurs à la 2^e ligue est sous la responsabilité unique du Responsable IC de la région qui se réserve le droit d'ajouter des compléments ou des modifications du règlement de Swiss Badminton.
Chaque modification doit être effectuée entre deux saisons.

COMPLÉMENTS DU RÈGLEMENT INTERCLUBS GENEVOIS.

Dans le règlement qui suit, le terme de joueur comprend autant joueur que joueuse.

Une rencontre est la partie qui se joue contre une autre équipe.

Un match est une partie qui se joue entre deux adversaires pour les simples ou quatre pour les doubles.

Ce règlement est une base sur laquelle les équipes doivent s'appuyer, cependant, le respect, la bonne foi et le fair-play doivent aussi rester permanents entre les équipes, autant qu'entre les joueurs.

Inscription des équipes sur le site de Swiss-Badminton

Selon directives de la Fédération envoyées aux responsables concernés.

Inscriptions des dates des rencontres sur le site de Swiss Badminton

Selon directives de la Fédération envoyées aux responsables concernés.

Validation des dates des rencontres sur le site de Swiss Badminton

Selon directives de la Fédération envoyées aux responsables concernés.

Demande de renvoi d'une rencontre prévisible (vacances, veille ou jour de tournoi (les vendredis), absences professionnelles...etc)

Les équipes ont jusqu'au 15 septembre pour changer les rencontres sur l'année.

Demande de renvoi d'une rencontre imprévisible (maladie, blessure...etc)

L'équipe concernée doit avertir le responsable IC et le capitaine de l'équipe adverse avant midi le jour avant la rencontre. Ce dernier est libre d'accepter ou de refuser de déplacer la rencontre.

Le responsable IC doit absolument être informé de la demande et de la réponse.

Equipe incomplète

S'il manque un joueur ou une joueuse dans une équipe, la rencontre se dispute malgré tout, avec les adaptations suivantes :

- S'il manque une joueuse, le double dames est perdu par l'équipe incomplète. L'équipe complète choisit, entre le simple dame et le double mixte, le deuxième match perdu.
La joueuse absente est inscrite sur la feuille de match comme ne s'étant pas présentée pour ces 2 matchs (nicht angetreten).

- S'il manque un joueur, un simple messieurs est perdu par l'équipe incomplète. Pour commencer, l'équipe complète inscrit ses 3 joueurs de simple sur la feuille de match. Ensuite, l'équipe incomplète communique à l'équipe complète la liste de ses 3 joueurs de simple (y compris le joueur absent), ainsi que leur classement. L'équipe complète choisit alors l'ordre dans lequel vont être inscrits les 3 joueurs en question (attention : en respectant l'ordre des classements!). Ainsi, la position du joueur absent détermine le match perdu par l'équipe incomplète. L'équipe complète choisit aussi, entre le double messieurs et le double mixte, le deuxième match perdu. Le joueur absent est inscrit sur la feuille de match comme ne s'étant pas présenté pour ces 2 matchs (nicht angetreten).

Dès la troisième utilisation d'une de ces possibilités par la même équipe, une amende de 100.- sera prononcée à chaque fois.

- Les équipes qui se présentent avec plus d'un joueur manquant, perdent la rencontre par WO. Si les 2 équipes sont incomplètes, les 2 équipes perdent la rencontre par WO.

Dans tous les cas où une équipe est incomplète, il y a obligation avant la rencontre d'avertir par téléphone le responsable de l'équipe adverse.

Le responsable IC doit absolument être tenu informé en cas d'équipe incomplète.

Joueurs

Les deux directives suivantes ne s'appliquent pas pour la première équipe d'un club.

- Un joueur classé B1 (sur la licence) ne peut pas participer aux rencontres de 3^e ligue et encore moins de 4^e ligue.
- Un joueur classé C1 (sur la licence) ne peut pas participer aux rencontres IC de 4^e ligue.

En cas d'exception ou de situation spécifique, veuillez en faire la demande au Responsable IC.

- Un joueur ne peut pas faire deux rencontres le même jour. WO pour la rencontre de l'équipe la plus forte en cas de non-respect du règlement.

Deux dernières rencontres de la saison

Lors des deux dernières rencontres de la saison régulières les équipes doivent avoir des joueurs ayant joué au moins 4 rencontres dans l'équipe.

En cas d'exception ou de situation spécifique, veuillez en faire la demande au Responsable IC au moins 3 jours avant la rencontre.

Ce présent règlement concerne aussi les matches de promotions-relégations.

Rencontre WO

A la 3^e rencontre WO l'équipe est disqualifiée.

Amendes

2e rencontre W.O. 7-0 Frs. 50.-
3e rencontre W.O. 7-0 Frs. 100.- et disqualification de l'équipe

3^e Transmission tardive des résultats au responsable IC Frs. 50.-
2^e W.O. pour cause de non-respect du ranking Frs. 50.-
3^e W.O. pour cause de non-respect du ranking Frs. 100.-

Droit de recours

Il existe un droit de recours contre les décisions et résolutions prises par le Responsable IC. Le recours devra être envoyé par mail au Comité de l'ACGB comite@acgb.ch avec un dépôt de Frs, 50.-.

En cas de recours gagné, les 50.- seront rendus, dans le cas contraire, l'ACGB garde la somme.

GOTHUEY Laurent
Responsable IC
022 348 91 46
078 713 10 33
lgothuey@sunrise.ch